

AREP – VS



Association pour le Retour de l'Eau
en Régie Publique dans la Vallée de la Seine



Pour s'adapter à la mise en place de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) à qui la gestion de l'eau et de l'assainissement sera déléguée au 1^{er} janvier 2017, les Associations qui combattent pour le retour de l'eau en régie publique (Eau Val de Seine – Poissy, Les Mur'Eau, AREP-CAMY) ont décidé de fusionner en une seule : **AREP-Val de Seine**, affiliée à la Coordination Eau île de France et à la Coordination Nationale Eau Bien Commun – France.

Le combat mené par nos associations a permis d'obtenir des résultats importants pour la préservation de la ressource, la protection des consommateurs et la baisse des tarifs, même si l'objectif d'obtenir un retour de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement en régie publique (à l'exemple de celle de Limay-Guitrancourt) n'a pas encore été atteint.

Quelques exemples :

- La loi Brottes, considérant que l'eau est un besoin vital et non pas une « marchandise », interdit désormais les coupures d'eau quel que soit le motif. Les multinationales du secteur (Veolia, Suez, la SAUR...) ont été condamnées par la justice pour avoir effectué des coupures illégales.
- La loi Warsmann, limite à deux fois la consommation moyenne habituelle, ce qui est exigible par le distributeur en cas de fuite après compteur.
- Grâce aux combats de nos Associations, en 2011, une baisse de 65 % de l'abonnement et de 18 % de la facture a été obtenue dans la Communauté d'Agglomération de Mantes. A Poissy, le prix de l'eau a baissé de 10 %. Aux Mureaux, le prix est l'un des plus faibles de la Vallée de la Seine.

Mais il reste des combats à poursuivre : certaines communes (Bouafle, Chapet, des petites communes du Vexin...) ont des prix exorbitants; les tarifs préférentiels des premiers m³ ne sont pas appliqués dans les immeubles collectifs anciens qui ne disposent que d'un seul compteur; le relevé des compteurs qui devrait s'effectuer gratuitement par les syndicats ou les délégataires est parfois facturé à des tarifs inadmissibles...

Enfin, pour qu'une harmonisation des tarifs et du mode de gestion s'applique à l'ensemble des communes du GPS&O, nous revendiquons la création d'une vaste **régie publique** à l'échelle de la nouvelle Communauté Urbaine, comme ce qui s'est fait à Paris en 2010 et dans une bonne centaine de Communautés Urbaines depuis quelques années (Montpellier, Nice, Saint Malo...).

Aidez-nous à mener et à poursuivre le combat pour une eau de qualité, au juste prix, fournie et gérée par un **service public** qui n'a pas de dividendes à verser à ses actionnaires et qui peut tout réinvestir dans l'amélioration des réseaux, l'économie de la ressource, la lutte contre les pollutions.

Participez à l'AG fondatrice de l'AREP-VS : Mardi 7 juin 2016 à 20 h 30. Salle de réunion, 24/26 rue Toulouse-Lautrec. Les Mureaux. (quartier du collège Paul Verlaine).

Adhérez à l'AREP-Vallée de la Seine.

Nom :	Prénom :
E-Mail :@.....	
Adresse :	
.....	
Cotisation (5 € minimum) : €	

A adresser à AREP - CAMY, Agora, 254 Bd du Maréchal Juin. 78200 Mantes la jolie.
Chèque à l'ordre de AREP-CAMY (l'intitulé du compte n'a pas encore été modifié).